

CORREZE

DÉPARTEMENT TULLE
CANTON TULLE
COMMUNE
Secrétariat Général CMJ/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° _____

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation d'une donation documentaire par Madame Nicole VERNAT pour affectation à l'inventaire du Musée des Armes (Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle)

Le Maire-Adjoint délégué aux affaires Culturelles,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°40 du 7 avril 2023 annulant et remplaçant l'arrêté n°33 du 31 mars 2023 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Christiane MAGRY-JOSPIN, Huitième adjoint,
- Considérant qu'une donation, composée d'une série de documents ayant trait à Jean-Baptiste Vernat et à la Manufacture d'Armes de Tulle, a été proposée au Pôle Musées (Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle) par Madame Nicole VERNAT demeurant 10, quai de la Salvanie - 19150 LAGUENNE-SUR-AVALOUZE,
- Considérant que cette donation viendra compléter le fonds documentaire du Musée des Armes (Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle).

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve la donation par Madame Nicole VERNAT des documents suivants ayant trait à Jean-Baptiste Vernat et à la Manufacture d'Armes de Tulle :

- Un livret, ayant appartenu à Jean-Baptiste Vernat, daté de 1902 et intitulé « Collecte des Ateliers de l'Artillerie Tulle, définissant les règlements et statuts régissant cette société chargée d'aider ses adhérents malades,
- D'une feuille de « Réengagement de volontaire d'ouvrier immatriculé » à la Manufacture d'Armes de Tulle, datée du 1^{er} janvier 1920 et signée par Jean-Baptiste Vernat,
- D'un menu concernant le « Banquet des Immatriculés de la Manufacture d'Armes » organisé le dimanche 15 mai 1910 à l'Hôtel Notre-Dame de Tulle.

Cette donation, d'une valeur de 50 €, est vouée à intégrer les collections muséales de la Ville de Tulle pour affectation à l'inventaire du Musée des Armes (Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle).

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Madame Nicole VERNAT

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

TULLE, le 30 janvier 2024



Le Maire-Adjoint,

Christiane MAGRY-JOSPIN

transmis au contrôle de Légalité le : 01 FÉV. 2024
Date et Réf. de l'accusé de réception : 01 FÉV. 2024

ADG - 20124